



## REDACTION DE PV ET TRANSACTION PENALE EN POSTE FRONTALIER

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

En poste frontalier, les inspecteurs qui réalisent les contrôles peuvent être amenés à constater des infractions et à rédiger des procès verbaux. Dans certains cas, une transaction pénale peut être proposée en tant que procédure alternative au jugement en audience pénale.

### OBJECTIFS :

Connaître les différentes étapes de la procédure pénale  
Connaître et savoir rassembler les éléments constitutifs d'un procès verbal de constatation d'infraction.  
Maîtriser la transmission d'un procès-verbal au parquet.  
Être capable d'initier, mener et suivre une transaction pénale.

### PUBLIC CONCERNE :

ISPV, IAE et techniciens affectés en SIVEP et chargés des inspections des denrées animales ou végétales.

### CONTENU PROPOSE :

- Les finalités et les enjeux de la police judiciaire. Particularités à l'import
  - Les infractions susceptibles d'être rencontrées à l'import
  - Les différentes étapes de la procédure pénale : habilitations, préalables, critères de déclenchement, rédaction, transmission
  - Les liens et articulations éventuels avec des procédures administratives
  - Les liens et articulations éventuels avec les autres administrations de contrôle, douanes et DD(CS)PP
  - Rassembler les éléments nécessaires à un procès verbal, avant (éléments moral et matériel), pendant (élément légal/qualification pénale) et après (transmission au parquet) rédaction.
  - Transaction pénale :
    - \* principes et objectifs ;
    - \* éléments de raisonnement pour une proposition adaptée, pertinente et dissuasive
    - \* suivi pratique de la procédure.
- Intervenants MAA/SDASEI/ SIVEP

### INTERVENANTS :

### DATES :

27 au 29 novembre 2019

### DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant

### DUREE :

2 jours

### LIEU :

INFOMA CORBAS

### NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

12

### RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Florence DAGUET

### RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Sylvie RANNEAUD

### INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>  
Site Internet : [www.infoma.agriculture.gouv.fr](http://www.infoma.agriculture.gouv.fr)  
[formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr)

### FRAIS D'INSCRIPTION :

242 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTES (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères.

### CODE EPICEA :

176709